

**Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 19 février 2015 à 20 heures**, à la Maison communale

Objet :

~
**CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL**

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22.01.2015**
- 2. CUESTAS – Programme Leader et plan de développement stratégique pour la programmation 2015-2021 – Décisions**
- 3. Ratification des désignations de 2 représentants au C.A. et aux A.G. de l'asbl Cuestas**
- 4. CPAS - Approbation des modifications au statut administratif et au statut pécuniaire**
- 5. CPAS – Fixation du traitement individuel du Directeur général**
- 6. Académie de Musique de Bouillon – Subside année scolaire 2014-2015**
- 7. Centre sportif et de loisirs asbl – Octroi subside 2015**
- 8. Contribution financière 2015 Musées Gaumais asbl**
- 9. Abandon du produit des licences de pêche en 2014 pour le reempoisonnement de la Semois en 2015**
- 10. Vente terrain communal à Florenville, 1^{ère} Division Section B n° 240/02 C aux consorts Blanjean**

11. Motion demandant au Gouvernement fédéral de ne pas procéder à la privatisation de Belfius

En communication :

Décision de la tutelle en matière financière

Par le Collège,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

R. Struelens

S. Théodore

